

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 10.006

L'An deux Mille Dix, le 4 Janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 28 décembre 2009

DATE D'AFFICHAGE

Le 28 décembre 2009

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, M. FILOCHE, Mme GRAMMATICO, M. GONZALEZ, M. GUIARD, M. MERLE, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. CHABASSE représenté par M. PRUDENCIO
Mme DUMAS représentée par M. DENIS
Mme FAUQUET-MOLL représentée par M. FILOCHE
Mme LEFEBVRE représentée par M. QUENTIN
M. RICH représenté par Mme CROUÉ

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : Mme BOURDEAU, Mme MONNEREAU

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 31

Madame DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Travaux de réparation de la charpente et de réfection d'étanchéité du Palais des Congrès – Attribution du marché par procédure adaptée

RAPPORTEUR : Madame PELTIER

VOTE : UNANIMITÉ

La Ville de Royan a lancé une consultation d'entreprises par procédure adaptée pour la réalisation des travaux de réparation de la charpente et de réfection de l'étanchéité sur la toiture du Palais des Congrès.

La publicité a été lancée le 3 novembre 2009 dans le B.O.A.M.P. et sur le site Internet de la Ville de Royan. La date limite de remise des offres était fixée au 25 novembre 2009. Quatre entreprises ou groupements d'entreprises ont participé à la consultation :

- § FREYSSINET / APTE
- § ETANCHEITE DU SUD OUEST
- § COFEX
- § PITEL

Les offres ont fait l'objet d'une analyse technique et financière par le bureau d'études CONCRETE SUD OUEST, maître d'œuvre désigné pour cette opération. Celui-ci a remis un tableau de notations conformément à l'article 5 du règlement de consultation qui prévoyait les critères pondérés suivants :

- § Valeur technique de l'offre : pondération 35%
- § Prix de la prestation : pondération 35 %
- § Protection de l'environnement : pondération 20%
- § Délais : pondération 10 %

Au vu du rapport d'analyse de CONCRETE SUD OUEST, il est proposé de retenir l'offre la mieux disante du groupement FREYSINET / APTE qui propose une variante d'un montant de 368 675,00 €HT soit 440 935,30 TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le rapport d'analyse des offres établi par le bureau d'études CONCRETE SUD OUEST concernant les travaux de réparation de la charpente et de réfection de l'étanchéité sur la toiture du Palais des Congrès,
- VU l'avis de la Commission des Travaux en date du 21 décembre 2009,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver la procédure de consultation d'entreprises, selon la procédure adaptée, pour l'attribution du marché de travaux de réparation de la charpente et de la réfection de l'étanchéité sur la toiture du palais des congrès.
- d'autoriser Monsieur le Député Maire, à conclure et signer le marché à intervenir avec le groupement FREYSINET / APTE qui propose une variante d'un montant de 368 675,00 €HT soit 440 935,30 TTC,
- d'imputer les dépenses au budget communal

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 8 janvier 2010

Pour le Député-Maire,
L'adjoint délégué,
Bernard GIRAUD